



Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Patricia GISLE (suppléante de M. Patrice PANNETIER), Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibérations n°2016-01-15 à 16), M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibération n°2016-01-11), M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2016-01-05 à 16), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Pascale CHARTON,
M. Laurent DELAPORTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 13 janvier 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Préambule à l'installation des nouveaux conseillers communautaires

- M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture du préambule.**

- A l'occasion de l'entrée de Vélizy-Villacoublay en tant que nouvelle commune membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2016, un nouvel accord local a été adopté, qui porte le nombre de délégués communautaires à 83 et qui fixe la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire comme suit :

-	Bailly : 2 conseillers communautaires
-	Bièvres : 2 conseillers communautaires
-	Bois d'Arcy : 4 conseillers communautaires
-	Bougival : 3 conseillers communautaires
-	Buc : 2 conseillers communautaires
-	Châteaufort : 1 conseiller communautaire
-	Fontenay-le-Fleury : 4 conseillers communautaires
-	Jouy-en-Josas : 3 conseillers communautaires
-	La Celle-Saint-Cloud : 6 conseillers communautaires
-	Le Chesnay : 9 conseillers communautaires
-	Les Loges-en-Josas : 1 conseiller communautaire
-	Noisy-le-Roi : 2 conseillers communautaires
-	Rennemoulin : 1 conseiller communautaire
-	Rocquencourt : 1 conseiller communautaire
-	Saint-Cyr l'Ecole : 5 conseillers communautaires
-	Toussus-le-Noble : 1 conseiller communautaire
-	Vélizy-Villacoublay: 6 conseillers communautaires
-	Versailles : 26 conseillers communautaires
-	Viroflay : 4 conseillers communautaires

- En effet, le Code général des collectivités territoriales prévoit, par dérogation aux articles L. 5211-6 et L. 5211-6-1, qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, en cas d'extension du périmètre d'un tel établissement par l'intégration d'une ou de plusieurs communes, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseiller communautaire dans les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1.

- La désignation des conseillers communautaires dans le cadre de ce nouvel accord local obéit aux règles suivantes :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés en application du chapitre III du titre V du livre Ier du Code électoral.

Dans les communes de plus 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés en application titre IV du livre Ier du code électoral :

a) Si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant, les sièges supplémentaires sont pourvus par élection dans les conditions prévues au b ;

b) S'il n'a pas été procédé à l'élection de conseillers communautaires lors du précédent renouvellement général du conseil municipal ou s'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres et, le cas échéant, parmi les conseillers d'arrondissement au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ;

c) Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, pour l'application des b et c, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant.

Le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant.

A ce jour, la liste des 83 conseillers communautaires (qui ne sont pas tous désignés) s'établit comme suit :

• **Bailly**

M. Claude JAMATI
Mme Stéphanie BANCAL

• **Bièvres**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER
M. Guy-Michel BEROCHE

• **Bois d'Arcy**

M. Philippe BENASSAYA
Mme Amélie GOLKA
M. XXXXXXXX (sera désigné en 2016 et installé lors du Conseil communautaire de mars)
M. Claude VUILLIET

• **Bougival**

M. Luc WATTELLE
Mme Nathalie JAQUEMET
M. Jean-Marie CLERMONT

• **Buc**

M. Jean-Marc LE RUDULIER
Mme Juliette ESPINOS

• **Châteaufort**

M. Patrice PANNETIER

• **Fontenay-le-Fleury**

M. Richard RIVAUD
Mme Pascale RENAUD
M. Alain SANSON
Mme Pascale CHARTON

• **Jouy-en-Josas**

M. Jacques BELLIER
Mme Frédérique KIBLER
M. Gilles CURTI

• **La Celle Saint-Cloud**

M. Olivier DELAPORTE
Mme Sylvie D'ESTEVE
M. Pierre SOUDRY
Mme Florence NAPOLY
M. XXXXXXXX (sera désigné en 2016 et installé lors du Conseil communautaire de mars)
Mme XXXXX (sera désignée en 2016 et installée lors du Conseil communautaire de mars)

• **Le Chesnay**

M. Philippe BRILLAULT
Mme Coralie BELMER
M. Richard DELEPIERRE
Mme Karin LE MENE
M. Michel CROUZAT
Mme Laurence DE PINS
M. Jean-Christophe LAPREE
Mme Violaine CHARPENTIER
M. Philippe DEVALLOIS

• **Les Loges-en-Josas**

Mme Caroline DOUCERAIN

• **Noisy-le-Roi**

M. Marc TOURELLE
Mme Géraldine LARDENNOIS

• **Rennemoulin**

M. Arnaud HOURDIN

• **Rocquencourt**

M. Jean-François PEUMERY

• **Saint-Cyr-l'École**

M. Bernard DEBAIN

Mme Sonia BRAU

M. Frédéric BUONO-BLONDEL

Mme XXXXX (sera désignée en 2016 et installée lors du Conseil communautaire de mars)

M. Sébastien DURAND

• **Toussus-le-Noble**

M. Patrick CHARLES

Vélizy-Villacoublay

M. Pascal THEVENOT

M. Jean-Pierre CONRIE

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU

M. Bruno DREVON

Mme Magali LAMIR

M. Didier BLANCHARD

• **Versailles**

M. François de MAZIERES

Mme Marie BOELLE

M. Alain NOURISSIER

Mme Emmanuelle DE CREPY

M. Thierry VOITELLIER

Mme Corinne BEBIN

M. Michel BANCAL

Mme Magali ORDAS

M. François-Xavier BELLAMY

Mme Florence MELLOR

Mme Martine SCHMIT

M. Laurent DELAPORTE

Mme Béatrice RIGAUD-JURE

M. Erik LINQUIER

Mme Annick PERILLON

M. François LAMBERT

M. Jean-Marc FRESNEL

Mme Liliane HATTRY

M. Hervé FLEURY

Mme Christine de la FERTE

M. Olivier de la FAIRE

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

M. Philippe PAIN

M. François SIMEONI

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

• **Viroflay**

M. Olivier LEBRUN

Mme Jane-Marie HERMANN

M. Jean-Michel ISSAKIDIS

Mme Marie DENAISON

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_01_00

Résumé de l'acte : Préambule à l'installation des nouveaux conseillers communautaires.

Date de décision : 11/01/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.6. Exercice des mandats locaux

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 19/01/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160111-2016_01_00-DE

Pièces jointes :

2015-01-00 ASSB - Préambule à l'installation du Conseil communautaire.pdf

Historique :

19/01/2016 12:17:25	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/01/2016 12:18:36	En cours de transmission	
19/01/2016 12:20:06	Transmis en Préfecture	
19/01/2016 12:25:34	Accusé de réception reçu	